

INFORMATION AUX ADHERENTS (14 mars 2017)

Voici le cadre dans lequel il nous appartient d'inscrire *les objectifs prioritaires* de l'ORTT pour la durée du prochain mandat (2017-2020). Toute personne souhaitant s'impliquer ou apporter sa contribution peut me contacter soit par mail gauvin.albert@wanadoo.fr soit par téléphone au 06 01 73 18 69.

CONVENTION VILLE DE REIMS / OLYMPIQUE REMOIS TENNIS DE TABLE

(signée le 20 février 2017)

Préambule

Considérant les projets initiés et conçus par l'association, à savoir le développement du tennis de table pour tous et sous toutes ses formes, conformément à son objet statutaire,

Considérant les objectifs généraux de politiques publiques de la Ville de Reims, déterminant l'intérêt public local, mentionnés ci-après :

- le sport de haut niveau élément de promotion du territoire
- le sport facteur d'intégration, d'éducation et de santé
- le sport pour tous,

Considérant que le programme d'actions présenté par l'association participe, à cette politique.

Article 1 - Objet

Par la présente l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, les projets mentionnés ci-dessus.

Les objectifs principaux viseront notamment à :

Objet classique de la structure :

- Assumer la vocation formatrice du club avec un encadrement diplômé (entraîneurs, juges et dirigeants),
- Favoriser l'émergence de jeunes talents et les conduire au plus haut niveau,
- Développer en permanence un esprit collectif dans un sport par essence individuel,
- Favoriser le sport santé bien-être.

Accueillir les publics cible :

- Favoriser la parité homme / femme y compris dans les instances dirigeantes de l'association,
- Développer des actions de lutte contre les discriminations, qui encourageront la pratique féminine,
- Développer l'accès de la discipline aux personnes handicapées.

Faciliter l'accès au sport pour tous :

- Renforcer le lien social, faciliter le rapprochement entre les acteurs du sport et les habitants au travers du maintien et de la mise en œuvre d'actions,
- Communiquer et vulgariser l'aide à la cotisation « Tremplin Sport » mise en place par la Ville.

Animer le territoire :

- Développer des actions d'initiation, de découverte et de promotion des disciplines sportives,
- Participer à l'animation périscolaire,
- Organiser sur la ville des compétitions nationales ou internationales.

Développer des partenariats :

- Poursuivre la collaboration avec les partenaires économiques et sociaux,
- Participer régulièrement aux dispositifs de la Ville de Reims.

Dans ce cadre, la Ville s'engage à accompagner l'association. La Ville n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.